

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2013/76
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **124 300 euros** prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2013 (en euros)
<u>Opération Carnaval des Deux Rives :</u>	
Fédération des Sociétés Carnavalesques de l'agglomération bordelaise : participer à l'organisation de l'édition 2013 du Carnaval des Deux Rives.	18 000
Musiques de Nuit Diffusion : participer à l'organisation de l'édition 2013 du Carnaval des Deux Rives.	38 000
<u>Associations diverses :</u>	
Accompagner Conduire Transmettre – ACT : faciliter l'insertion professionnelle, notamment des jeunes, en favorisant les relations avec les différents partenaires du monde du travail : entreprises, institutions...	300
Amicale Laïque de Bacalan : soutenir le développement des ateliers pédagogiques à vocation sociale et culturelle proposés aux membres de l'association encadrés par des professionnels qualifiés (musique, danse, gymnastique, informatique, échecs...).	4 000

Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale Région Aquitaine – AQUI-IHEDN : développer l'esprit de défense, contribuer à la réflexion sur la défense nationale, notamment auprès des jeunes, à travers le « Rallye des lycéens » et différentes actions à Bordeaux et en Aquitaine.	800
Association Habilitée des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Benauge : aider au développement et à la promotion du volontariat chez les sapeurs pompiers, regrouper des jeunes pour promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement.	1 000
Les Blouses Roses : apporter, à travers l'engagement des bénévoles, du réconfort et de la distraction auprès des enfants, adultes et personnes âgées hospitalisés au CHU de Bordeaux. Cette aide permettra plus particulièrement de participer au financement d'actions dans le Service des Grands Brûlés.	800
Maison Basque de Bordeaux – Eskualdunen Biltzarra : promouvoir la culture basque à Bordeaux par la mise en place d'animations, spectacles, tournois de pelote, conférences...	2 500
Centre Culturel et d'Animation des Jeunes Yavné : valoriser la richesse spécifique de l'héritage juif en Aquitaine, représenter un lieu de croisement et de tissage des pensées et des Hommes.	13 000
Centre de Formation d'Etudes et d'Information – Femme Avenir : soutenir le financement d'activités de formation, d'études et d'information sur le thème de la promotion des femmes.	800
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF : promouvoir le principe d'égalité des droits et de traitement entre les femmes et les hommes.	1 500
Centre Hâ 32 : organiser des débats et conférences ouverts à tout public.	1 200
Cirko-Aqui-Music : sensibiliser le jeune public à la protection de l'environnement et au respect de la nature urbaine (arbres, jardins, places, parcs...) à travers le cirque, par le biais de spectacles et de stages.	1 500
Cirque Eclair : permettre l'approche, l'appropriation et la maîtrise des techniques du cirque et des arts de la rue.	16 000
Comité Ni putes ni soumises Gironde Aquitaine : lutter contre les violences et les discriminations faites aux femmes, sensibiliser au respect.	3 000
Danse avec Nous : soutenir la manifestation estivale « Dansons sur les Quais ».	4 000
France Bénévolat Bordeaux Gironde : promouvoir le bénévolat, à travers le développement d'actions de formation et de sensibilisation au profit des associations adhérentes.	900
Hauts de Radio : radio associative de proximité. Participer au financement d'actions d'information et de médiatisation auprès des jeunes et du grand public bordelais.	300
La Halle des Douves : mettre en œuvre des activités associatives au sein du « Marché des Douves », qu'elles soient d'ordre social, éducatif, sportif, culturel, artistique, touristique, solidaire ou patrimonial.	5 000
La Prévention Routière : soutenir les actions organisées dans les écoles et les clubs seniors et sur la piste du Parc Bordelais au bénéfice des scolaires et des personnes handicapées.	1 500
Le Girofard : participer aux activités du centre LGBT de Bordeaux.	3 500

PASSAJE – Association des parents d’élèves, des élèves, des anciens élèves et des amis du Conservatoire National de Région de Bordeaux : aider au fonctionnement de cette association.	2 000
Référence Aquitaine : animer un réseau de professionnels du secrétariat afin de développer leurs compétences professionnelles et personnelles. Organiser le Forum annuel et la Fête des secrétaires et assistantes.	300
Réseau National des Maisons des Associations : valoriser au niveau national les initiatives associatives locales et les accompagnements de la Ville. L’adhésion à ce réseau permet en outre un échange de « bonnes pratiques » entre les différentes structures locales d’aide à la vie associative.	500
Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Bruges Ornano : regrouper les jeunes afin de promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement.	300
Société Astronomique de Bordeaux : promouvoir la science de l’astronomie auprès d’un public très large.	300
Société de Philosophie de Bordeaux : aider à l’organisation de conférences, ouvertes au plus large public : philosophie et sujets d’actualité.	300
Société Française de Neurochirurgie : organiser le congrès national 2013 à Bordeaux. Ce congrès a pour but la transmission du savoir et la mise en place de recommandations de bonnes pratiques dans le cadre d’une amélioration de la qualité des soins.	2 000
Union Européenne Féminine Aquitaine : aider à l’organisation d’actions et événements permettant de renforcer et développer l’influence des femmes sur la vie politique et civique des nations européennes et des organisations européennes et internationales.	1 000
Total	124 300

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 – Art. 6574 – fonction BX 020 – nature analytique 1232.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées,
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Bordeaux apporte et poursuit son soutien important aux associations bordelaises qu'il s'agisse d'aides logistiques ou financières par le biais de subventions.

Toutes les 29 associations citées dans cette délibération dans la diversité de leurs objets jouent un rôle essentiel dans les liens de proximité, d'entraide et de services aux Bordelais.

Un coup de projecteur, si vous le permettez, sur le Carnaval des Deux Rives, belle manifestation populaire qui cette année prendra une dimension différente et un parcours tout particulier puisqu'il participe le 17 mars prochain aux festivités d'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas.

Le soutien de la ville va bien au-delà de ses subventions puisque l'aide logistique que nous apportons est très importante.

Vous le savez, nous sommes à l'écoute des associations et souhaitons leur proposer un certain nombre de temps forts. Le prochain se tiendra le 6 avril avec la tenue de notre troisième conférence de la vie associative qui l'année dernière avait déjà remporté un franc succès. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Deuxième très courte intervention, Monsieur le Maire. Nous profitons de cette délibération pour vous interroger sur la difficulté à faire le point sur les subventions que peut recevoir un association au bout d'un an.

Nous souhaiterions qu'un document synthétise l'ensemble des subventions versées aux associations, et ce, quelles que soient les délégations. Souvent évoqué en commission ce document a du mal visiblement à se mettre en place. Pourtant à la fin de l'année il permettrait à chacun de connaître ce que chaque association touche comme subvention de la part de la Ville et sur quelle ligne budgétaire. Cela permettrait à tous d'avoir une vision plus claire pour chaque association.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, engager vos services à nous remettre en fin d'année ce document qui, j'en suis sûr, servirait à l'ensemble des élus de ce Conseil ?

M. LE MAIRE. -

Sans aucun problème. Il n'y a pas une seule subvention à aucune association de la Ville, naturellement, qui ne soit votée par ce Conseil Municipal. Si vous voulez qu'on face l'addition on fera l'addition. On vous enverra la liste que vous avez déjà dans vos dossiers. Il suffirait de reprendre l'ensemble des délibérations que vous votez pour avoir ce renseignement.

Mais je comprends que vous souhaitiez que les services de la Ville le fassent à votre place. Ils vont le faire.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, vous avez tenu des propos... (Interrompu)

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE, nous sommes sur les associations.

Qui vote contre cette délibération ?

(M. ROUVEYRE hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non. Je ne laisserai pas dans ce Conseil se créer ces débats qui sont des débats électoraux. Nous aurons des réunions électorales où vous pourrez donner libre cours à votre...

Si vous voulez parler sur l'attribution en faveur des associations je vous donne la parole. Si vous voulez revenir sur d'autres débats ils auront lieu à l'extérieur de ce Conseil.

M. MOGA

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je noterai tout particulièrement la subvention de 5.000 euros qui est attribuée à l'association La Halle des Douves, subvention qui sera complétée par le FIL du quartier Bordeaux 6 à hauteur de 2.500 euros prochainement, et par celle du quartier de notre collègue Fabien ROBERT d'un même montant.

C'est important de le souligner.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE, je vous donne la parole, je le répète, sur le projet de délibération qui est en cours de discussion.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, sauf à ce que vous écriviez mes propres interventions, je vais dire ce que j'ai à dire. Si vous voulez me couper le micro vous le couperez...

M. LE MAIRE. -

C'est fait.

Je mets aux voix le projet de délibération qui vise l'attribution d'aides en faveur des associations.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Abstentions ?

Votes contre ?

Je vous remercie.